Trente-septième Année — N 206 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | DIMANCHE 24 JUILLET 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42

Directeur : ALFRED RÉBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.— à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 23 JUILLET 1892

LA LIBERTÉ, C'EST LA PAIX!

C'est par cette éloquente formule que M. Etienne Lamy, ancien député du Jura, a terminé et résumé une conférence pleine d'intérêt qu'il a faite avant-hier au soir à Bordeaux, dans les salons de l'Alhambra. Nous avons publié les principaux passages de son discours. Nos lecteurs ont pu voir que c'est un véritable programme de la politique libérale dont la large application peut amener à la fois la pacification religieuse et la pacification sociale.

M. Lamy est un républicain convaincu et éprouvé; mais au-dessus de toutes les formes de gouvernement, il met le culte et le respect des libertés publiques. Il croit sincèrement que, dans un Etat démocratique, bien plus encore que dans un Etat monarchique, le premier devoir est de donner et de garantir toutes les libertés essentielles : la liberté individuelle, la liberté communale et départementale, la liberté d'association, la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, etc. c'est-à-dire tout ce qui peut stimuler les initiatives locales ou privées et façonner les citoyens et la nation à la pratique de ce *self government* qui est la condition-mère de tous les progrès.

En se plaçant sur ce large terrain, l'orateur a élevé la question à toute sa hauteur. Ce sont les principes supérieurs du gouvernement des peuples qu'il a exposés, faisant de sa doctrine libérale la base même de l'organisation définitive de la société moderne.

Tout son discours est la condamnation de ce socialisme d'Etat dont la centralisation a été la forme autoritaire. Tous les régimes l'ont successivement pratiqué au profit de leur autorité, depuis que la Révolution l'a établi et que la Convention l'a aggravé. Ce fut sans doute une chose étrange de voir l'Empire, puis les diverses Monarchies, puis la République parlementaire adopter, tour à tour, le système absorbant et oppressif inventé par le Jacobinisme comme instrument formidable de domination ; mais c'est précisément parce qu'il mettait tout entre les mains et sous l'influence du pouvoir, qu'ils ont tenu à le conserver. C'est contre cette invasion de l'Etat dans le mouvement universel que la liberté se débat depuis un siècle. Si elle n'est pas parvenue à se fonder parmi nous, c'est uniquement parce qu'on n'a pas su ou qu'on n'a pas voulu s'affranchir de cette tutelle de l'Etat, qui pourvoit à tout, mais à la condition de tout asservir et de tout opprimer.

Nous sommes de ceux qui n'ont jamais cesser de protester contre l'Etat omnipotent, même lorsqu'on peut l'appeler l'Etat-Providence; nous ne pouvons qu'applaudir à l'énergique revendication qu'a faite M. Lamy pour la libération de la vie individuelle et de la vie locale. Sans doute, l'application de ce grand principe se heurte à de sérieuses difficultés et soulève les plus graves problèmes. Le *Self government*, qui a fait la grandeur d'autres nations puissantes, ne peut être improvisé dans nos vieilles sociétés, depuis si longtemps habituées à ce que la Boëtie nomme « la servitude volontaire ».

Il faut à de pareilles réformes le concours des mœurs publiques, et ce n'est pas en un jour que les mœurs se transforment radicalement. Mais en procédant par prudentes étapes et par améliorations progressives, encore faut-il du moins s'engager dans la voie et marcher vers le but. Si l'on s'obstine à tout conférer à l'Etat et à tout attendre de lui, jamais on n'arrivera.

Or, c'est certainement la tendance actuelle d'accroitre les droits d'ingérence de l'Etat dans le mouvement général des intérêts sociaux, plutôt que de les restreindre. Si Louis XIV a pu dire « L'Etat c'est moi ! » en se considérant comme le maître absolu de la conscience et du corps de ses sujets, il ne faut pas que la démocratie moderne puisse dire à son tour : « L'Etat, c'est tout ».

Il est bon qu'une réaction énergique se produise contre cette doctrine fausse et dangereuse. Le discours de M. Lamy prouve qu'un effort sérieux s'organise dans ce but. Et c'est avec raison que, contrairement aux doctrines des écoles socialistes, l'honorable orateur affirme que la liberté peut contribuer à amener la paix sociale.

Le despotisme d'Etat, sous quelque forme qu'il existe, par cela même qu'il est l'oppression pour tous, est aussi, pour tous, la cause fatale de toutes les discordes civiles, de tous les soulèvements et de toutes les révolutions. Laissez, autant que possible, sans relâcher le lien social, les citoyens libres de s'associer, d'agir pour le soin de leurs intérêts matériels et moraux, ce croire ce que leur inspire leur conscience, et vous aurez supprimé, par cela même, la cause la plus profonde des querelles sociales.

Nous avons la manie de tout réglementer ; mais, par cela même, nous froissons et mécontentons tous ceux que cette réglementation gêne. Nous tuons en même temps les forces locales qui pourraient être un si utile contrepoids à la force centrale et produire partout de si féconds résultats. Donnons, au contraire, à la liberté, toute sa puissance expansive, elle sera l'instrument le plus sûr pour faire triompher la cause du Bien et du Juste.

UNE LETTRE DE Mgr FAVA

ÉVÊQUE DE GRENOBLE

Mgr Fava, évêque de Grenoble, adresse au rédacteur en chef du *Grenoblois* la lettre suivante :

« Saint-Pierre de-Chartreuse, 20 juillet 1892.

» Monsieur le rédacteur en chef du *Grenoblois*,

» J'ignore les attaques dont je suis l'objet à propos du retrait de mon catéchisme électoral, votre journal me l'apprend et votre lettre m'arrive : la question est bien simple.

» Le Saint-Père a vu que la franc-maçonnerie, qui opprime le pouvoir en France, veut absolument et radicalement y détruire le christianisme et que la secte prend occasion de tout pour forcer la main à nos ministres et les contraindre à frapper sur le clergé. Les catéchismes électoraux ont paru au Saint-Père devoir être une de ces occasions pour les projets de la secte; et il m'a fait savoir indirectement et verbalement son désir de me voir retirer ledit catéchisme; j'ai obéi.

» Comme il n'est pas nécessaire que je mette cette leçon dans mon catéchisme et que je puis, en temps opportun, la placer dans la *Semaine religieuse* ou ailleurs, au point de vue du bien il n'y a pas de sacrifice, et cela pacifie.

» D'ailleurs, la majorité de l'épiscopat français s'est abstenue de nous suivre et a montré par là sa manière de voir; elle est celle du pape. Ceux qui ont parlé et ajouté une leçon à leur catéchisme ont traité là aussi d'écoles et de mariage civil et de divorce. Ils ne peuvent pas aussi facilement que moi se retirer de la lutte. De ce côté-là, j'ignore absolument s'ils ont été priés par le Saint-Père d'agir comme moi. Je me suis fait, en tout cas, un devoir de les informer qu'en obéissant au pape je ne croyais ni ne voulais cesser de combattre l'ennemi : l'ordre maçonnique.

» Je ne veux pas combattre le pouvoir mais les francs-maçons, et si, en frappant sur ceux-ci dont la haine contre le catholicisme est inextinguible, je viens à frapper sur quelques représentants du pouvoir, ce n'est pas ma faute. En entrant au ministère ou dans quelque fonction, un fonctionnaire doit laisser à la porte ses défroques et sa haine de sectaire; sinon nous avons le droit de le regarder comme oublieux de son devoir et traître à la patrie.

» Si le présent se tait, l'avenir parlera. Du lieu élevé où il est placé, Léon XIII a plus de lumière que nous, plus de grâce d'en haut aussi. Il est docteur, il est père ; il est notre Christ. Le ciel nous dit : « Ecoutez-le ! » Ecoutons-le donc ; nous ne saurions nous tromper en l'écoutant. Et si le succès apparent ne couronne pas notre obéissance, croyons-le bien, Dieu a toujours béni et bénira toujours les enfants assez pieux pour ne jamais mépriser les avis de leurs père et mère, surtout si ce sont des vieillards.

» Malheur à notre presse ! Elle manque souvent des éléments nécessaires pour juger les questions qu'elle traite, et cependant elle se prononce hardiment, elle a tort.

» Merci, monsieur le rédacteur en chef : vous avez bien jugé et bien écrit.

» † AMAND-JOSEPH,
» Evêque de Grenoble. »

LA SITUATION AU MAROC

Londres, 22 juillet. — Le *Foreign office*, a reçu trois dépêches de sir Evan Smith, confirmant dans tous les détails les télégrammes de sources anglaises publiés lundi dernier au sujet de l'échec de la mission britannique au Maroc.

Tanger, 22 juillet (source anglaise). — La mission de sir Charles Evan Smith doit arriver à Rabat demain. La démonstration faite contre la mission était commandée par le sultan et ne cessa entièrement qu'au bout de cinq à six heures.

Dans l'entrevue qui eut lieu entre le sultan et l'envoyé britannique, le sultan dit à ce dernier : « Votre vie est en danger : vous, votre femme et toute la mission, venez immédiatement dans mon palais. — Votre Majesté se trompe, répliqua le ministre, ma vie n'est pas en danger; je suis sous la sauvegarde de Votre Majesté. — Je n'ai plus le pouvoir de vous protéger, répondit Muley-Hassan; je vous répète que votre vie est en danger. — Si vous retournez à la mission, vous serez tué, j'en suis sûr.—Je serai peut-être tué, dit sir Smith, toute ma mission sera peut-être tuée si vous le permettez, mais dans un mois il y aurait alors un nouvel ambassadeur britannique à Fez accompagné d'un vice-consul et d'un personnel mieux équipé. — Mais peut-être alors, dit encore Muley-Hassan, il n'y aurait plus de sultan à Fez.

Le ministre amena alors la conversation sur le sujet du traité; le sultan souleva certaines objections, mais le ministre était convaincu que le traité original en deux paragraphes serait signé le lendemain. Après quelque délai, le traité fut en effet signé le 9 courant par le ministre des affaires étrangères. Cependant ce ministre rapporta le lendemain ce même traité revêtu de la signature impériale; mais, comme le remarque aussitôt sir E. Smith, des clauses et restrictions avaient été ajoutées à tous les paragraphes, ayant pour effet de les annuler.

Sir Charles E. Smith déchira le traité et en jeta les morceaux au vizir qui le lui présentait, lui ordonnant de sortir à l'instant. Et il fit aussitôt ses préparatifs de départ, cessant toutes relations avec le sultan. Muley Hassan, afin de gagner du temps et de pouvoir à l'occasion prendre les négociations, fit saisir les chevaux et les mules de la mission, afin de retarder son départ; mais, ayant appris que le ministre allait envoyer l'un des siens demander une escorte armée au gouverneur de Gibraltar, il fit rendre à la mission ses chevaux et ses bêtes de somme. La mission quitta Fez le 12.

Le sultan envoya plusieurs dignitaires rejoindre sir Evan Smith qui refusa de les recevoir, leur faisant dire par ses secrétaires que, après les insultes dont il avait été l'objet comme représentant de Sa Gracieuse Majesté, toutes relations diplomatiques étaient rompues entre les deux pays.

Tanger, 22 juillet. — Sir Evan Smith est arrivé ce matin de Rabat à bord du croiseur *Anthon*. Il a immédiatement débarqué. Les honneurs habituels lui ont été rendus.

Tanger, 22 juillet, — Le vizir et plusieurs autres ministres du Sultan sont attendus ici pour reprendre les négociations avec le ministre de la Grande-Bretagne.

Londres, 22 juillet. — Le sultan du Maroc a essayé en vain de renouer les négociations avec sir Evan Smith en lui envoyant des messagers.

La mission ne retournera pas à Fez et le gouvernement anglais a pleinement approuvé l'attitude de son ambassadeur.

Gibraltar, 22 juillet. — Les membres militaires de la mission britannique au Maroc viennent de rentrer ici à bord de l'*Anthyon*.

Tanger, 22 juillet. — Depuis hier après-midi, il n'y a pas eu de combat entre les troupes marocaines et les rebelles.

Tanger, 22 juillet. — Sir Evan Smith a déclaré que la mission dont il avait été chargé, bien qu'elle n'eût pas donné de résultat immédiat, ne serait pas inutile pour l'Angleterre.

Londres, 22 juillet. — Le *Foreing Office* n'a reçu aucune confirmation de la reprise des négociations entre le sultan du Maroc et la mission anglaise. Les appréciations de la presse française sur les échecs de sir Evan Smith causent ici une certaine irritation.

SITUATION COMMERCIALE

DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 23 juillet.

On ne constate pas de changement bien sensible dans la situation générale de Roubaix-Tourcoing.

En fabrique les affaires sont toujours calmes. On constate cependant un peu plus de confiance. Le sentiment est qu'on a atteint la période la plus aiguë de la crise qui dure depuis si longtemps et qu'une reprise d'affaires peut se produire d'un moment à l'autre.

LE LIEUTENANT MIZON

ET LES ANGLAIS

Dans le récit qu'il fit de son voyage d'exploration, M. le lieutenant Mizon dut faire connaître les difficultés qui lui furent suscitées par la Compagnie anglaise du Niger. Il le fit avec impartialité, rendant hommage aux bons comme aux mauvais offices qu'il avait reçus de quelques personnalités de cette compagnie.

La Compagnie du Niger vient de lui répondre par la bouche de son président, lord Aberdale, au cours de la réunion annuelle de la compagnie. D'après les télégrammes de Londres, lord Aberdale a tenté de démontrer que les conflits entre la France et l'Angleterre en Afrique sont plus apparents que réels. Il a fait le récit des voyages du capitaine Monteil et du lieutenant Mizon et, touchant ce dernier, il a déclaré que ses accusations contre la compagnie étaient absurdes et exagérées.

Comme preuve, il dit que le 18 octobre 1890 le lieutenant Mizon, blessé, a écrit à la station anglaise une lettre demandant du bois et du charbon pour son embarcation. On envoya un steamer à son secours; le lieutenant et les siens furent soignés par les Anglais. Son embarcation fut réparée par les ouvriers de la compagnie et si les réparations furent inhabiles, c'est que les mécaniciens de la compagnie n'ont pas toute la science désirable.

Sur la Bénoué, le commandant anglais de la région prit le lieutenant sur son steamer et remorqua son embarcation. Enfin, après avoir énuméré et rétorqué les griefs articulés par M. Mizon contre la compagnie, lord Aberdale conclut en mentionnant la lettre de remerciments que le lieutenant écrivit le 1er juin 1891 à l'agent général de la compagnie.

Il *était intéressant de recevoir les rectifications du* lieutenant Mizon, sur les assertions de la compagnie du Niger. Le *Matin* a interviewé le hardi explorateur, dont les curieuses réponses montrent avec quelle habileté les Anglais travestissent l'histoire.

« On a prétendu, a dit le lieutenant Mizon, que, lors de l'attaque dont je fus victime, j'étais irrémédiablement perdu si un vapeur anglais n'était accouru en toute hâte pour me dégager et m'empêcher de passer la nuit sur le fleuve.

» C'est faux ! J'ai passé la nuit entière en présence de l'ennemi que j'avais vigoureusement repoussé et qui n'osait plus m'attaquer ; et lorsque, vingt-quatre heures plus tard, la chaloupe anglaise arrivait, j'avais déjà fait du bois et je m'apprêtais à reprendre ma route vers la station voisine.

» D'après l'honorable président, la compagnie m'aurait accordé passage pour aller à Lokoja. C'est encore faux !

» Sur le fleuve, je trouvai un vapeur en marche et je demandai au patron l'autorisation de monter à son bord. Il hésita, puis demanda son avis au major Evart, qui était embarqué avec sa troupe. Ce dernier n'y ayant vu aucun inconvénient, on voulut bien m'accueillir.

» Mais, c'est là que la chose devient amusante et instructive : la compagnie ayant eu vent de l'incident, elle adressa un « blâme officiel » au patron du bateau, et, comme il rejetait la responsabilité sur le major, ce dernier fut blâmé à son tour. J'ai donc passé à Lihodja, mais malgré la compagnie.

» Et voilà ce qu'elle appelle, ironiquement, j'aime à le croire, *une autorisation de passage*.

» Autre histoire : sur le Bénoué, on m'aurait offert un steamer pour me remorquer, et je devrais, paraît-il, de ce fait une amitié éternelle au commandant de la région.

» Or, je suis arrivé à lui prêt à continuer seul ma route et sans rien demander à qui que ce soit. Mais les Anglais étaient, paraît-il, en guerre avec les habitants des deux rives ; et, « pour ne pas prendre devant l'Europe la responsabilité de ma mort », on me défendit de passer, à moins de monter sur un des grands bateaux de la compagnie.

« La vérité est que les Anglais craignaient de me voir pénétrer dans cette région hostile à leur domination et où les compagnies françaises avaient laissé d'excellents souvenirs. La preuve en est que le sultan de Mouni, apprenant mon passage, me fit envoyer à Amaro, un cheval pour m'offrir de résider quelque temps dans ses Etats. Je dus refuser pour ne pas froisser les Anglais, sur le bateau desquels je me trouvais.

» Comme on le voit, ce remorquage si affable en apparence, n'était qu'une carte forcée, et je dus la subir, tout en riant jaune.

» Arrivons maintenant à l'histoire du chèque.

» Une fois mon argent fini, on me refusait partout le nécessaire. Je dus envoyer une dépêche au syndicat du Benito lui demandant une ouverture de crédit. Cette dépêche passa par la France et fut réexpédiée par l'intermédiaire de M. Etienne, alors sous-secrétaire d'Etat, qui versa l'argent. Aussitôt, la compagnie en fut avisée; mais l'agent du Bénoué se garda bien de m'en rien dire. Seulement, une fois assuré de la valeur de ma signature, il vint, le sourire sur les lèvres, m'offrir comme gracieuseté spéciale de m'ouvrir un crédit personnel. Il me demanda même ma photographie et insista d'une façon pressante pour que je lui remisse mon courrier à destination de France.

» Cet excès de zèle et cette insistance exagérée produisirent sur moi un effet tout opposé. Je me défiai de tant d'amabilité et ne lui remis aucune lettre.

» Plus tard, j'appris que j'avais eu raison de le considérer comme un faux frère. Cet agent arrivait, en effet, d'Iota, la capitale de l'Adamaoua. Il y avait raconté qu'un agent français remontait le fleuve porteur de sept cents fusils et d'abondantes munitions destinés aux ennemis du sultan, et demandé qu'on m'empêchât de passer.

» Il n'en fallait pas plus pour me faire massacrer.

» C'était bien là-dessus qu'il comptait ; et, en me demandant mon courrier, — dans lequel je n'aurais pas manqué de faire son éloge, sur la première impression de sa réception chaleureuse — il espérait, une fois ma mort connue en Europe, ne récolter que des félicitations sur sa conduite et détourner à jamais les soupçons de mes amis.

» Voilà en quoi consiste la bonne foi de la compagnie anglaise et ce que je pouvais attendre de ses prétendus secours. »

Le lieutenant Mizon a terminé en annonçant qu'il retournait, le mois prochain, continuer la série de ses opérations commerciales dans l'Adamaoua. Il repassera par le Niger, et il suppose que, cette fois, lord Aberdale, qui affecte tant de complaisance, le laissera passer librement.

Terminons par une anecdote. Pendant que notre confrère causait avec le lieutenant Mizon, la petite S'nabou, évoluait avec grâce à travers l'appartement.

— Tiens-toi tranquille, lui dit Mizon, impatienté, tu es une bassinoire.

— Moi! bassinoire! réplique S'nabou, en ouvrant sa bouche jusqu'à la dernière molaire, et, toi, bassiblanc !

Il n'en a pas plus fallu pour rendre à Mizon son exquise patience.

Mais S'nabou s'était sentie piquée par la grave injure que le commandant — comme on l'appelle — lui avait faite. Elle était devenue irritable. Les personnes présentes ont alors assisté à l'explosion d'une colère sans frein, éclatant pour l'objet le plus futile.

S'nabou trépignait, se jetait sur sa gouvernante, voulait la griffer, tendait son long cou en s'écriant : « Mon père m'a confiée au commandant, pas à toi. Toi, femme méchante; lui, bon. Toi fais pleurer S'nabou, et moi malheureuse ! » Et les larmes coulaient en cascade sur son corsage brodé.

Tout à coup, avec énergie : « Je veux me couper le cou. » Et elle pressait sa main horizontalement sur sa gorge.

Sa colère est tombée bien vite, et dans un mouvement de son excellent cœur elle s'est jetée dans les bras des personnes qui l'entouraient en demandant pardon.

L'expédition belge du lieutenant Stairs

AU CONGO

Marseille, 22 juillet. — Le marquis de Bonchamp, le célèbre explorateur arrivé cette nuit par le paquebot *Ava*, venant de Zanzibar, a donné les détails suivants sur l'expédition belge du lieutenant Stairs, dont il faisait partie avec le docteur Monoley et le lieutenant Bodson.

L'expédition Stairs partit de Bagamoyo, le 1er juin 1891, avec 385 hommes qui allaient se mettre sous le pavillon belge, dans le Katanga, gouverné par le sultan Mohiré.

L'accueil que la mission rencontra auprès des officiers allemands fut amical, comparativement à l'attitude des Anglais; l'expédition atteignit le lac de Tanfanika le 14 décembre 1891.

La traversée se fit sur des embarcations d'indigènes; on arriva à Saint-Louis de Mourombi où les explorateurs se rencontrèrent avec le lieutenant Joubert, commandant les forces antiesclavagistes.

L'expédition Stairs atteignit le Katanga, mais déjà les missionnaires britanniques avaient fait aux indigènes une ample distribution de drapeaux anglais qu'ils leur présentaient comme l'unique drapeau européen. Bientôt l'expédition se trouva en présence du sultan ; ce dernier résolut de défendre énergiquement son territoire; il s'en ferma dans un gros village entouré de pieux au bout desquels grimaçaient des têtes coupées. Le lieutenant Stairs ordonna l'attaque; le sultan, épouvanté, s'enfuit, le lieutenant Bodson lui fut envoyé en parlementaire, mais les indigènes accueillirent l'envoyé de la mission à coups de fusil.

M. Bodson se trouva bientôt en présence du sultan; pour défendre son existence menacée, il l'ajusta et le tua. L'entourage de Mohiré se précipita sur Bodson qui fut tué à son tour.

Le marquis de Bonchamp averti, attaqua les indigènes et s'empara du village où l'expédition s'installa aussitôt. C'est en arrivant à Shinde que le lieutenant Stairs mourut. Le marquis de Bonchamp ne ramena que 189 personnes.

Interrogé au sujet de l'Ouganda, le marquis de Bonchamp rejette tous les torts sur les Anglais dont les missionnaires se montrent plutôt agents et fonctionnaires du gouvernement que ministres de la religion. M. Bonchamp dit qu'il en est ainsi sur tous les points de l'Afrique équatoriale.

Il espère reprendre la série de ses voyages, mais il est résolu cette fois à travailler pour le compte de la France.

REVUE DE LA PRESSE

M. Drumont, dans la *Libre Parole*, continue ses explications au sujet de l'Inquisition :

« Comme la France du XIXe siècle, l'Espagne a ouvert ses bras tout grands aux Juifs, elle leur a donné accès à tous les emplois, à tous les honneurs : elle leur a permis d'amasser d'immenses richesses. Les Juifs n'ont récompensé cette nation généreuse qu'en la livrant aux Maures, en conspirant sans cesse contre elle, absolument comme les Juifs allemands conspirent avec l'Allemagne contre nous.

» L'Espagne s'est lassée, et comme les Espagnols sont énergiques, ils ont été terribles dans la répression, ils ont établi l'Inquisition dans un but de *conservation et de défense nationale*, pour employer les expressions mêmes de l'abbé Lémann.

» L'Espagne a dit aux Juifs et aux Judaïsants ce que la France leur dira d'ici à peu de temps : « Nous ne voulons pas du système juif, nous voulons être les maîtres chez nous, nous ne voulons pas travailler pour vous permettre de vous enrichir à nos dépens. »

» L'Inquisition n'est donc point l'erreur d'un peuple ignorant et barbare. L'époque où l'Inquisition était une institution d'Etat, non seulement acceptée de tous, mais encore profondément populaire, coïncide avec la période la plus éclatante de l'histoire d'Espagne, avec la période où l'Espagne était la première nation du monde.

» Le temps que la *Lanterne* nous représente sous des couleurs si sombres était le temps des sérénades, des guitares, des fêtes sur l'eau, des promenades aux flambeaux, des madrigaux, des galanteries, des raffinements, des élégances, le temps de la parfaite égalité où les mendiants eux-mêmes avaient l'allure digne des gentilshommes et étaient traités civilement par ceux qui les obligeaient de quelques maravédis... Tous les peuples débarrassés des Juifs ont été, d'ailleurs, des peuples joyeux, fraternels et courtois. »

Dans l'*Autorité*, M. Paul de Cassagnac parle de singulières mœurs électorales dans le Gers :

« Nous avons dans le Gers une ville qui a le droit d'être célèbre entre toutes par les prodigieuses filouteries électorales qui s'y sont produites, publiquement, au su de tout le monde.

» C'est Auch.

» Personne, dans cette capitale de l'escroquerie électorale, n'ignore ce qui s'y passe couramment.

» On y substitue tranquillement, avec une sérénité parfaite, des paquets de cent bulletin préparés à l'avance, comme des *portées* de cartes, aux bulletins réels.

» Mais, me direz-vous, il n'y a qu'à surveiller le scrutin.

» Oui ! oui ! et comment ?

» Une bande de voyous avinés, en bras de chemise, prêts à cogner, entourent les tables, et opposent une barrière infranchissable.

« Nul ne peut voir, nul ne peut s'approcher.

» Et derrière ce mur vivant et grouillant, s'opèrent tous les tours de passe-passe, qui modifient le résultat électoral, au gré du bureau, qu'il s'agisse des élections municipales, départementales, ou législatives.

» Et on fait voter sans se gêner, les morts, les malades, les absents, les disparus.

» Le même individu vote pour vingt-cinq personnes.

» Tout cela se sait, se dit, on s'en vante, et jamais la dénonciation de ces faits n'a décidé la justice à aller y voir.

» Tenez, à l'heure qu'il est, il se passe une petite scène des plus instructives et des plus amusantes.

» Dans le canton d'Auch sud, deux républicains se disputent le conseil général.

» Ce sont : MM. Aucoin et Sancet.

» M. Aucoin est tout simplement le maire opportuniste d'Auch, élu maire, comme on est élu à Auch.

» L'autre, M. Sancet, est un radical à tous crins.

» Ils s'injurient à gueule-que-veux-tu, durant la période électorale et voici le dialogue qu'ils tiennent :

« M. Sancet : « Vous êtes l'élu de la fraude et du » vol, chacun le sait. Et vous ne pouvez être élu con- » seiller général que par le vol et la fraude. »

Protestations indignées de M. Aucoin : « Je suis » populaire, et la ville est tout entière pour moi ! »

M. Sancet : « On vous déteste et on se moque de » vous. Je vous défie de m'accorder DEUX SCRUTA- » TEURS par table de vote, pour assurer la sincérité » du résultat ! si vous osez me les accorder, c'est moi » qui serai élu. »

» Et depuis quinze jours, le citoyen Sancet somme le maire d'Auch de lui donner deux scrutateurs, afin de contrôler la sincérité du vote; et empêcher le vol. »

TCHENG-KI-TONG

L'*Agence Havas* a communiqué la dépêche suivante :

« Tien-Tsin, 21 juillet. — Le vice-roi Li-Hung-Chang a chargé M. Moritz Landauer de rembourser l'emprunt fait à la Banque de Paris et des Pays-Bas par le général Tcheng-Ki-Tong. »

Cette dépêche sensationnelle change radicalement la face des choses dans une affaire dont le dernier mot n'est pas encore dit.

Comme corrollaire à ce télégramme nous ajouterons les renseignements fournis par un journal de Paris :

« C'est le 5 juillet dernier que M. Landauer, dont les relations avec le Céleste Empire et notamment avec le vice-roi Li-Hung-Thang sont connues depuis longtemps, recevait la première dépêche lui annonçant le mandat dont il était chargé.

» Il se mit immédiatement en rapport avec la Banque de Paris et des Pays-Bas. Il est superflu d'ajouter qu'il y rencontra l'accueil le plus courtois du distingué directeur, M. Thors; celui-ci lui déclara tout d'abord qu'ayant toujours attendu avec confiance le règlement amiable de sa créance, la Banque de Paris n'avait encore commencé contre le général Tcheng-Ki-Tong, aucune poursuite judiciaire.

» Il ajouta que, toutefois, des démarches ayant été faites auprès du ministre des affaires étrangères pour le prier de hâter, par voie diplomatique, la solution de cette affaire, il croyait devoir, par déférence, avertir M. Ribot de la nouvelle tournure qu'elle prenait, avant de se prêter lui-même à aucun pourparler direct.

» Le ministre des affaires étrangères ne fit, comme bien on pense, aucune objection.

» Toutes ces négociations furent conduites avec le plus grand secret.

» Bref, après de nombreux échanges de dépêches télégraphiques (à 10 et 20 francs le mot) entre Paris et Tien-Tsin, on aboutit rapidement à une solution définitive.

» Hier, à cinq heures, les fonds étaient versés à la Banque de Paris et des Pays-Bas, en un mandat rouge de la *Landerbank* sur la Banque de France. A six heures, quittances télégraphique était envoyée au vice-roi, en sa

BOURSE DE PARIS DU 23 JUILLET 1892

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 35	3 0/0	...	...	98 50	98 50	98 22
106 20	4 1/2 0/0	...	...	106 25	106 25	106 17
90 05	Italien	...	...	90 07	90 10	90 10
4220	Banq. de France	...	...	4250	4220	4220
210	B. d'Escompte	...	...	217	217	205
637	Banq. de Paris	...	...	680	680	640
1085	Crédit Foncier	...	...	1087	1090	1085
783	Créd. Lyonnais	...	...	783	783	785
155	Crédit Mobilier	...	...	155	155	155
1515	Lyon	...	...	1517	1577	1515
1875	Nord	...	...	...	1875	1875
18	Panama	...	...	...	18	17
2715	Suez	...	...	2727	2723	2716
1437	Gaz	...	...	...	1438	1437
643	Autrichiens	...	...	645	645	643
217	Lombards	...	...	218	218	218
168	Nord Espagne	...	...	168	168	170
188	Saragosse	...	...	186	188	188
617	Méridionaux	...	...	...	...	618
...	Métaux	...	...	...	...	...
489 68	Egypte	...	...	489 68	489 68	490
93 1/4	Hongrois	...	...	...	93 1/4	93 3/4
20 47	Turc	...	...	20 40	20 40	20 50
564 37	Banq. Ottomane	...	...	563 75	562 12	565 62
62 7/16	Extérieure	...	...	62 3/16	62 7/16	62 7/8
404 37	Rio-Tinto	...	...	406	406 23	405 62
...	Tharsis	...	...	...	...	...
23 1/4	Portugais	...	...	23 1/16	23 1/16	23 3/4
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
95 20	Russe consolidé	...	...	95 40	95 35	95 45
78	Russe nouveau	...	...	78	78	78 40
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
385	Dynamite	...	...	392	383	396
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
143 2	Alpines	...	...	...	...	142 50
403	Câbles	...	...	403	403	401
...	Russe Orient	...	...	...	...	...
...	Priorités	...	...	...	...	...
87	Mobilier espag.	...	...	87	87	87
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belges 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1865	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1885	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Nord (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest (act.)	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 23 JUILLET 1892

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 400	... ..	111	OBLIGATIONS		
» 63, r. 400	... ..	138 75	Tramw. Nord.	... ..	432 50
» 68, r. 500	... ..	508	Union lin. N.	... ..	465
» 77, r. 500	... ..	513 50	Gaz de Wazem	... ..	547
» 84, r. 400	... ..	414	Ch. d. fer Econ.	... ..	508 75
» 84, 1/4...	... ..	403 25	Denain Anzin.	... ..	502 75
» 87, r. 500	... ..	401 25	Tréfilerie	... ..	507 50
» 90, r. 500	... ..	560	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.	... ..	49	Aniche, 12e	... ..	14500
Amiens	... ..	444	Anzin, 100e d.	5625 ..	5615
Dép. du Nord	... ..	468 75	Blanzy	... ..	1805
Tourcoing 1878	... ..	504	Bruay	... ..	12260
Armentièr. 86	... ..	500 25	Bully-Gren. 6e	3015 ..	3050
Douai, libérée	... ..	501	Campagnac	... ..	505
» non lib.	... ..	501	Carvin	4456 75	4465
Verley, Decr.	... ..	1220	Courrières, 10e	4442 50	4475
Cie Paris et Cie	... ..	260	Crespin	... ..	240
Crédit d. Nord	... ..	440	Douchy	3745 ..	3797 50
H. Devilder	... ..	1050	Dourges	... ..	9340
Banq. rè. Nord	... ..	500	Drocourt, 1re s.	... ..	3350
Cie Esc. Roub.	... ..	...	Escarpelle	1675 ..	1650
Gaz de Wazem	... ..	565	Epinac	... ..	540
Le Nord, ass.